



Corian.



ENDLESS EVOLUTION

GARANTIE DES PRODUITS CORIAN® CASUAL, CORIAN® SMART ET CORIAN® DELIGHT

DuPont de Nemours International Sàrl, Ch-1218 Le Grand Saconnex, SUISSE (nommé DuPont) garantit ce qui suit, sous réserve des conditions indiquées au point 4 :

DuPont garantit au propriétaire d'un produit Corian® Casual, Corian® Smart ou Corian® Delight de DuPont son engagement à réparer ou remplacer gratuitement, à sa discrétion, le produit Corian® dans l'éventualité où les produits susmentionnés présenteraient un défaut résultant d'un vice de fabrication, de transformation ou d'installation, et ce durant les deux (2) premières années après la date d'installation. Cette garantie ne couvre pas les produits fabriqués par d'autres fournisseurs.

TERMES ET CONDITIONS GENERALES DE LA GARANTIE LIMITEE DE DEUX (2) ANS

- Cette garantie s'applique exclusivement aux produits intérieurs décoratifs Corian® Casual, Corian® Smart ou Corian® Delight.
- La présente garantie ne couvre pas :
 - Les installations, mais uniquement les produits.
 - Les dommages dus à un entretien incorrect ou inadéquat.
 - Les modifications non autorisées ou utilisations inadéquates des produits susmentionnés.
 - Les installations et/ou utilisations non conformes aux prescriptions environnementales des produits.
 - Les agressions physiques ou chimiques.
 - Les dommages dus à une transmission de chaleur excessive.
 - Les préparations ou maintenances inadéquates du site d'installation.
 - Les réclamations formulées en raison de différence de couleurs.
 - Force majeure (événements incontrôlables).
 - Toute autre utilisation inappropriée des produits susmentionnés telle que stipulée dans la brochure d'entretien pour les produits DuPont™ Corian®.
- Au cours de la garantie, DuPont remplacera le produit une seule fois.
- Pour bénéficier de la garantie du produit de 2 ans de DuPont, la preuve d'achat sous la forme de facture devra être présentée lors de la demande. En l'absence de facture, aucune garantie ne sera fournie.
- Les réparations ou remplacements sous garantie des produits susmentionnés doivent être préalablement autorisés par écrit par DuPont ou par son représentant dûment mandaté.
- La garantie du produit de 2 ans de DuPont s'applique exclusivement dans les cas suivants :
 - Produits achetés après le 1er juillet 2016 en Europe, au Moyen-Orient et en Afrique.
 - Produits qui n'ont pas été déplacés de leur site d'installation initial.
 - Produits qui n'étaient pas des modèles d'exposition.
 - Produits entretenus conformément aux instructions énoncées dans la brochure d'entretien DuPont™ Corian® remise avec le certificat d'installation, et disponible sur www.corian.com
- Si DuPont n'est pas en mesure de réparer ou de remplacer, selon le cas, un produit défectueux couvert par la garantie du produit DuPont, DuPont s'engage à rembourser, dans un délai raisonnable suivant la notification du défaut, le prix d'achat des seuls produits susmentionnés, conformément aux limitations prescrites au point 4, dans la mesure où le client lui retourne le produit en question.
- Limitations de garantie :**
Ni DuPont, ni l'un de ses fournisseurs tiers ne libelle d'autre garantie quelle qu'elle soit, expresse ou implicite concernant les produits susmentionnés. DuPont et ses fournisseurs tiers rejettent spécifiquement les garanties implicites d'aptitude à la vente et d'adéquation à un but particulier.
- Limitations de responsabilité :**
À l'exception des obligations spécifiquement visées dans la présente garantie, DuPont ne sera en aucun cas responsable des dommages directs, indirects, spéciaux, occasionnels ou consécutifs, que ladite responsabilité repose sur un droit contractuel, extracontractuel ou toute autre théorie juridique et que DuPont soit ou non informé de l'éventualité de tels dommages.
- La garantie limitée du produit de deux (2) ans de DuPont constitue pour le client le gage le plus sûr d'une qualité durable. Pour toute autre question concernant la présente garantie, veuillez contacter DuPont par écrit à l'adresse suivante :

Du Pont de Nemours (Belgium) BVBA
Centre de garantie Corian®
Antoon Spinostraat 6
B-2800 Mechelen
Belgique
E-mail : bi-warranty@dupont.com

Droit applicable et compétence :
La présente garantie limitée du produit de 2 ans de DuPont est régie par le droit suisse. Tout litige découlant de ou ayant un rapport avec la présente garantie limitée, son interprétation ou son exécution sera soumis à la compétence exclusive des tribunaux du canton de Genève, Suisse.